

# PROJET DE SERVICE de l'AIST22

## 2024-2029



### AXES ET ACTIONS RETENUS

Le Projet de Service décrit les enjeux, les orientations et les priorités du Service pour les années à venir.

Trois axes prioritaires et 12 actions ont été retenus par la Commission Médico-Technique (CMT) pour la période 2024-2029 et validés par le Conseil d'Administration le 9 avril 2024.

3 AXES  
12 ACTIONS



### PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

**ACTION N°1** - Développement de notre offre de sensibilisations

**ACTION N°2** - Accompagnement à l'évaluation des risques/DUERP

**ACTION N°3** - Améliorer, faciliter la réalisation des fiches d'entreprise

**ACTION N°4** - Prévention du risque chimique

**ACTION N°5 & N°5 BIS** - Unités de soutien psychologique - Gestion d'un événement traumatique au travail (GETT & hors GETT)

**ACTION N°6** - Réussir la prévention des TMS pour la santé de vos salariés et de votre entreprise



### ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

**ACTION N°7** - Apprentis

**ACTION N°8** - Améliorer la prise en charge des intérimaires

**ACTION N°9** - Saisonniers



### PRÉVENIR LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

**ACTION N°10** - Prévention de la désinsertion professionnelle

**ACTION N°11** - Prévention de l'usure professionnelle - Aide à domicile



### OFFRE SPÉCIFIQUE

**ACTION N°12** - La santé du dirigeant - 1er capital de l'entreprise

Ces axes s'inscrivent dans la priorité générale du Service qui est de **conseiller, d'aider et d'accompagner les entreprises adhérentes et leurs salariés.**

Bien que prioritaires, ces axes ne sont pas exclusifs ; une liberté est donnée aux équipes quant à la mise en place d'orientations ou d'actions qui répondraient à un besoin précis et ponctuel.

### UN NOUVEL AGRÉMENT POUR 5 ANS !

Un nouvel agrément a été délivré par la DREETS le 9 juillet 2024.

Cet agrément fixe le cadre dans lequel l'AIST22 peut intervenir pour mener à bien ses missions et permettre aux employeurs de remplir leurs obligations.

L'obtention de l'agrément est conditionnée à l'élaboration du Projet de Service.



NOS CENTRES TÉL 02 96 74 72 74  
PLÉRIN | LOUDÉAC | LANNION | PABU | DINAN | LAMBALLE

